



FIL D'INFOS

Semaine du 03 février 2025 au 09 février 2025

N° 2891



Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme : La vigilance de chacun est une obligation.

Saviez-vous qu'un manquement en matière de LCB-FT peut entraîner des sanctions pour un collaborateur, ainsi que des répercussions graves pour ses employeurs ?

Pourtant, seuls 42 % des collaborateurs et 35 % des notaires de notre compagnie ont, à ce jour, finalisé le e-learning obligatoire. Chaque membre de votre office, quel que soit son rôle, doit suivre cette formation rapidement. C'est à la fois une responsabilité individuelle et collective.

Pourquoi cette formation est-elle indispensable ?

Parce que chaque salarié doit être capable de repérer des incohérences dans les dossiers et d'alerter le notaire référent LCB-FT désigné dans son office.

Qui est concerné ? Tout le monde.

Standardistes, formalistes, négociateurs... Aucun rôle ne doit être laissé de côté.

La chambre des Notaires exercera un contrôle strict sur deux points :

- Le suivi effectif de la formation LCB-FT par l'ensemble des notaires et du personnel.
- La désignation obligatoire d'un notaire référent LCB-FT dans chaque office.

Si les obligations ne sont pas respectées, la chambre n'aura d'autre choix que de recourir à son pouvoir de sanction afin de pouvoir répondre aux obligations qui incombent à notre profession.

Je compte sur l'implication de chacun(e) pour mettre en œuvre ces deux éléments au sein de votre office avant la date butoir du 15 mars 2025.

Et après ? Le suivi de cette formation est un point de départ. Vous devrez ensuite mettre en place le processus interne de suivi et élaborer une cartographie de l'Analyse Sectorielle des Risques (ASR) en vue de l'adresser à la chambre à l'automne.

Des outils numériques existent pour alléger votre charge de travail. Mais soyez vigilants : seules les solutions bénéficiant du label ETIK garantissent que les données sensibles exploitées par votre office ne seront pas exposées ou compromises sur internet.

Jean-Charles RAULT
Président



Inscrire un collaborateur au fil d'infos

ACTUALITÉS



Appel à cotisation de l'association de jumelage avec le notariat togolais

Il y aura 20 ans dans quelques jours, une délégation d'une quinzaine de pionniers motivés se rendait à Lomé pour acter la création d'un jumelage entre les notaires de l'Orne et nos confrères togolais.

La création de notre chambre interdépartementale en 2011 a donné un élan supplémentaire à ce jumelage, portant le nombre record des adhérents à 59 l'an dernier, auxquels s'ajoutent 4 membres bienfaiteurs (généalogistes), fidèles partenaires depuis 5 années.

Si vous n'avez pas encore renouvelé votre engagement ou si vous êtes un nouvel adhérent, adressez votre virement de 60 € (par notaire) à l'aide du RIB ci-dessous.

Merci pour votre engagement.

[rib-ca-jumelage-notaires.pdf](#)



Rappel : Report AG

La prochaine assemblée générale des notaires de la compagnie initialement fixée à la date du 20 mai 2025 est reportée à la date de 22 mai 2025 au matin.

Elle se tiendra à Deauville.



Conjoncture immobilière

Les statistiques immobilières ont été mises à jour : données arrêtées au 30 novembre 2024.

À télécharger : un export de la Conjoncture Immobilière Départementale (CID) pour chacun des trois départements de la Compagnie.

[cid-light14-2024m11.pdf](#)

[cid-light50-2024m11.pdf](#)

[cid-light61-2024m11.pdf](#)



Le dernier numéro de la revue Conseils des notaires spécial 40 ème anniversaire

Retrouvez au sommaire du numéro spécial 40ème anniversaire :

- Un sondage exclusif CSA sur les grandes mesures qui ont changé la vie des Français (famille, immobilier, argent, protection juridique...)
- Une rétrospective sur 40 ans d'évolution du droit de la famille et de l'immobilier, sans oublier la révolution des nouvelles technologies et l'apparition du patrimoine numérique (avec des chiffres clés, frises chronologiques...)
- Un rappel de l'histoire du magazine, qui n'a cessé d'évoluer entre 1985 et 2025

Actuellement en vente en kiosque et [en ligne](#).



Ouverture d'un compte séquestre dans le cadre d'une cession de fonds de commerce

L'offre CDC de séquestre conventionnel, dans le cadre de cession de fonds de commerce, est supprimée depuis le 24 septembre 2024.

Les comptes et les dépôts à terme (DAT) associés ouverts à la CDC seront gérés jusqu'à extinction.

Dans le cadre d'un placement du prix à l'office pendant la période d'indisponibilité, il convient de prévoir dans l'acte une clause prévoyant le versement sur le compte des dépôts obligatoires, moyennant rémunération versée au client. Ainsi le prix peut être basculé le jour de la signature de la vente du compte DCN vers le compte DO ouvert au nom du client (vendeur).

Il appartient cependant au vendeur d'accepter le dépôt dans les comptes de l'office puisqu'il a le choix de l'établissement

bancaire pour le dépôt. Le taux de rémunération du DO est de 0,30 %.



Bulletin du Cridon

Bulletin n° 3 du CRIDON de PARIS du 1er février 2025.

[bulletin-20250201.pdf](#)



ADIL de l'Orne

A télécharger ci-dessous, les nouvelles dates de réunions dans le cadre du dispositif Bail Rénov' mises en place par l'ADIL.

Ces réunions sont destinées aux propriétaires bailleurs et les locataires du secteur privé.

Une inscription auprès de l'ADIL est obligatoire.

[pb-reunions2025.pdf](#)

[locataires-reunions2025-docx.pdf](#)



Déclaration LSN RC - Plateforme DECAN

Pour effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, [en cliquant sur ce lien.](#)

CLÉS REAL

26
FÉVR.

[S'inscrire](#)

12
MARS

[S'inscrire](#)

02
AVRIL

[S'inscrire](#)

23
AVRIL

[S'inscrire](#)

FORMATIONS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de formation**

Mars

13

ACTUALITÉ JURIDIQUE AVEC LES CONSULTANTS en visioDU CRIDON DE PARIS

17 - 18

TOUR D'HORIZON DES PRINCIPALES DIFFICULTES PRATIQUES RENCONTREES EN MATIERE DE PLUS-VALUES IMMOBILIERES
rencontrées en matière de plus-values immobilières

Avril

25

FAIRE FACE AUX INCAPACITÉS : DÉTECTIONS, OUTILS ET SOLUTIONS

29

SCI, SARL DE FAMILLE, HOLDING : LES MODES DE DÉTENTION DU PATRIMOINE FAMILIAL

Mai

15

INGÉNIERIE DE LA DONATION-PARTAGE

Juin

05

ACTUALITÉ DES RECTIFICATIONS FISCALES EN SUCCESSION ET DONATIONS

11

LES SUCCESSIONS INTERNATIONALES

Novembre

06

ACTUALITÉ DES
RECTIFICATIONS FISCALES EN
TVA IMMOBILIÈRE



Accédez à votre wishlist

CVTHÈQUE

Négociateur immobilier

14

2025 -

Alternance BTS CJN

14

2025-2027

Alternance BTS CJN

50

2025-2027

Clerc rédacteur

50

mars 2025 - juillet 2025

Stage

14

juin à juillet 2025

PRESTATIONS DE SERMENT

13
FÉVR.

Cour d'appel de Caen - Salle Olympe de Gouges à 13h45 :

- Maître **Lucie LEPAGE**, notaire salariée - Office de Maître Christelle YONNET, Brécey.
- Maître **Rachel LAMORINIÈRE**, notaire salariée - SCP Nelly PORÉE, Thibaut DEVILLE et Adélie JAUNET, Caen.

VIE DE LA COMPAGNIE

03
FÉVR.

Transformation de structure juridique

SCP Marie COUILLARD et Julien FELIX, à Saint-Pierre en Auge devient **SELAS COUILLARD & FELIX Notaires et Conseils**.

ARRÊTÉS ET DÉLIBÉRATION

CHERBOURG-EN-COTENTIN

FIERVILLE-LES-MINES

SUCCESSIONS

Calvados :

DOMIN Anthony Luc Benoît David DELOUYE JULIEN
TREMAUVILLE STEPHANE MESMIN GERARD
FLAMBARD Simonne MARGRIN René
MIGUET ÉPOUSE BARRIER GROULT ALAIN
Marie-Josèphe POISNEL ANDREE
BARBEY MARIE ANTOINETTE VALERY Emmanuel
LECARPENTIER Jeannine FOSSET Frederic
Marguerite Albertine SANSON THERESE
PINEAU Paul LE FAY Jean
LETAILLEUR Monique MOREL REMI
TESSON ANDRE PIERRE DANIEL
BOYER NÉE EUDES Claire LECOMTE JEAN CLAUDE
SPILLER Marc BOUET Pascal
LEBLANC Zelie DELAHAYE MARIE

Manche :

Orne :

CHAPON Claude
GUERIN CHANTAL
ZAGATO Sophie
HARLE Jacques

VIEILLARD Edme
ROGER Michel
GUESDON Raymonde
DOMIN Anthony Luc Benoît David
LEFRANCOIS Jeaninne francoise
alberte
TORRES RAYMOND
HATTÉ Michel
MARIE Régine
FATH NÉE DELARCHE Hélène
CARROY Francine

LERENARD REMY
GROULT CELINE

Autres :

LEPETIT Gilbert, camille, serge,
gabriel
MARDAN DANA
JEANNE BENIOUB Yasmina
GUILLAUME ÉPOUSE
DUMONET Gilberte ,Marie



Voir les fils d'infos précédents

[Se désabonner](#)